

## COMMISSION THEMATIQUE AMENAGEMENT DU 3 DECEMBRE 2012

### LISTE DES PARTICIPANTS

|               |                |   |
|---------------|----------------|---|
| <b>Madame</b> | <b>BERNARD</b> | <b>CONSEIL GENERAL 93 - PRESIDENTE DE LA COMMISSION</b> |
| Monsieur      | ADROIT         | CA MARNE ET CHANTEREINE                                 |
| Madame        | BELLAS         | ASSOCIATION RENARD                                      |
| Monsieur      | BONIS          | CONSEIL REGIONAL IDF                                    |
| Monsieur      | BREUIL         | CONSEIL GENERAL 93 -DEA                                 |
| Monsieur      | GAGHE          | EPTB SEINE GRANDS LACS                                  |
| Monsieur      | CHAUMEAU       | CONSEIL GENERAL 93 - DEA                                |
| Monsieur      | CHERY DROUET   | CD CANOE KAYAK 94                                       |
| Madame        | CORDIER        | PORTS DE PARIS  |
| Madame        | COYBES         | NOISYLE GRAND   |
| Monsieur      | DEBARRE        | SYNDICAT MARNE VIVE                                     |
| Monsieur      | DESLOGES       | CONSEIL GENERAL 94 -DSEA                                |
| Madame        | DESSAGNES      | SOUS PREFECTURE NOGENT                                  |
| Monsieur      | DUPIN          | CULTURE GUINGUETTE                                      |
| Madame        | EYMARD         | FONTENAY SOUS BOIS                                      |
| Monsieur      | FAYTRE         | IAU IDF   |
| Madame        | FIEVET         | CA EST ENSEMBLE   |
| Monsieur      | FOUCHE         | LEESU- ENPC   |
| Monsieur      | GARCIA         | CA HAUT VAL DE MARNE                                    |
| Monsieur      | HUART          | AGENCE DES ESPACES VERTS                                |
| Monsieur      | HUETTE         | FPPMA 75-92-93-94                                       |
| Monsieur      | LAMOUR         | CCIP 94   |
| Monsieur      | LECOMTE        | SAN VAL MAUBUEE   |
| Monsieur      | MAILLER        | ACTEP   |
| Monsieur      | MASTAIN        | DRIEE IDF   |
| Monsieur      | MASFARAUD      | CD RANDONNEE PEDESTRE 94                                |
| Madame        | MERLET         | VAIRES SUR MARNE  |
| Monsieur      | MIERSMAN       | NOISYLE GRAND   |
| Monsieur      | MOULLION       | CONSEIL GENERAL 93 - DEA                                |
| Monsieur      | PAJON          | DRIEA - UT 94   |
| Monsieur      | PEAN           | NEUILLY SUR MARNE                                       |
| Madame        | PROUVE         | AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE                         |

|                        |                    |                                 |
|------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Madame                 | RADDE              | AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE |
| Monsieur               | SCHNEIDER          | ENVIRONNEMENT 93                |
| Monsieur               | TORDEUX            | EPAMARNE                        |
| Monsieur               | TREGOUET           | NEUILLY SUR MARNE               |
| Monsieur               | TROCHON            | FPPMA 77                        |
| Monsieur               | TROTET             | SMAM                            |
| Madame                 | VAUVERT            | NEUILLY PLAISANCE               |
| <i>BUREAU D'ETUDES</i> |                    |                                 |
| <i>Madame</i>          | <i>BRIOT</i>       | <i>ADAGE</i>                    |
| <i>Madame</i>          | <i>CHEVILLOTTE</i> | <i>AsCA</i>                     |
| <i>Madame</i>          | <i>HEYLER</i>      | <i>COMPLEMENTERRE</i>           |
| <i>Monsieur</i>        | <i>SATIN</i>       | <i>ADAGE</i>                    |



## ORDRE DU JOUR

---

- 1) Présentation du récit rétrospectif et du décor territorial (matin)
- 2) Présentation de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne une lecture plus visuelle (avec des cartes, photos, graphes) du rapport papier envoyé préalablement à la réunion. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE ([www.sage-marne-confluence.fr](http://www.sage-marne-confluence.fr))

Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.

M. TREGOUET, Adjoint au Maire de Neuilly-sur-Marne en charge des fêtes et cérémonies, du tourisme et des coopérations intercommunales, représentant de la ville au SAGE Marne Confluence, accueille les participants. Il se réjouit du déroulement de cette réunion en Mairie de Neuilly-sur-Marne. Hasard du calendrier, il indique qu'une exposition vient d'être installée dans le hall d'accueil de la Mairie qui retrace l'histoire de la baignade en Marne depuis 1890. Il invite les participants à aller la consulter au cours de la journée.

Mme BERNARD (CG 93 – Présidente de la Commission « Aménagement ») accueille à son tour les membres de la commission. Elle remercie la ville de Neuilly-sur-Marne pour la mise à disposition de ses locaux. Elle explique que la phase d'état des lieux étant achevée, la phase d'analyse des enjeux du territoire s'engage, qui constitue la première étape vers l'élaboration d'une stratégie partagée par les acteurs du SAGE. Elle juge la démarche proposée par le groupement d'études pleine d'intérêt, les commissions thématiques ayant un rôle important à jouer dans ce cadre. Si les participants ont pu être frustrés du peu de temps disponible pour les échanges lors des précédentes réunions, ces commissions sur une journée vont être l'occasion pour chacun de s'exprimer pleinement. Mme BERNARD souhaite que la réunion se déroule dans un esprit constructif. Enfin, elle s'excuse de ne pas pouvoir participer aux ateliers de l'après-midi, étant appelée à participer à une autre réunion concernant l'EPTB Seine Grands Lacs.

## 1. PRESENTATION DU RECIT RETROSPECTIF ET DU DECOR TERRITORIAL DU SAGE

---

Le bureau d'étude explique que la phase de diagnostic marque le passage d'une mise à plat des connaissances techniques (phase d'état des lieux) à une vision plus stratégique du territoire. Les commissions précédentes insistent sur le partage de connaissances, celles qui s'annoncent recherchent le partage d'un regard stratégique. Le diagnostic devra révéler ce qui est synergique et ce qui doit être concilié.

Le bureau d'études ajoute que ce diagnostic sera éclairé par un « Récit rétrospectif », qui explique l'évolution du territoire dans ses rapports à l'eau. Les textes de loi et les guides méthodologiques d'élaboration des SAGE n'imposent pas la rédaction de ce récit. Néanmoins, le bureau d'études a souhaité faire cet exercice, considérant que « **toute réflexion prospective doit s'appuyer sur une bonne rétrospective** ». En résumé, comprendre d'où l'on vient pour définir vers où on veut aller. L'état des lieux donnait une photographie du territoire, le récit en est le film. Il donne une vision

dynamique des choses et permet de mieux comprendre l'évolution du territoire, les grandes forces qui l'ont accompagné, et donc l'héritage avec lequel il faut aujourd'hui composer.

Un diaporama assure le support de la présentation du récit rétrospectif.

## **RECIT RETROSPECTIF : DE 1960 A 1990**

M. BONIS (Conseil Régional Ile-de-France) apporte une précision sur la politique menée par la Région Ile-de-France dans les années 1970. Certes les aménagements de berges subventionnés par le passé par la Région ont pu privilégier l'aspect cadre de vie plutôt que la dimension écologique des berges. Toutefois, il n'y a jamais eu de dispositif régional ayant favorisé l'aménagement de berges avec des techniques minérales dites « dures ».

Mme PROUVE (AESN) confirme que les aides de l'Agence de l'eau ont été très portées sur l'assainissement des eaux puis les réseaux jusqu'au début des années 1990. La question du « pluvial » est ensuite entrée dans la politique d'aides de l'Agence. Ce n'est que depuis les années 1996-2000 que la politique « milieux aquatiques » a été déployée.

Elle note par ailleurs que les plans d'eau des villes nouvelles, à l'est du territoire du SAGE, sont la conséquence de l'urbanisation des plateaux, les étangs servant de milieux récepteurs en font de thalwegs. Bien que faisant pour certains l'objet d'une mise en valeur paysagère, ces étangs peuvent être qualifiés de « morts » : ils ne permettent aucune fonctionnalité pour la vie piscicole, subissent un problème d'envasement, récupèrent des pollutions liées au ruissellement...

M. LECOMTE (SAN Val Maubuée), en charge du SCoT du Val Maubuée, confirme la vocation première de ces étangs, à savoir la gestion des eaux de ruissellement. Il ajoute néanmoins que la SAN a engagé un plan sur 20 ans de curage de ses plans d'eau, prévoit l'aménagement écologique des berges de certains plans d'eau (roselières...) et a équipé de déboueurs-déshuileurs la plupart des rejets qui se déversent dans les étangs. Il y donc une tendance à l'amélioration de l'écologie de ces étangs.

Mme EYMARD (Fontenay-sous-Bois) indique que pour une commune comme Fontenay, le lien à l'eau reste fort, de par le souvenir d'anciens rus qui étaient présents sur le territoire, mais aussi par la proximité de la Marne. Néanmoins, elle s'interroge sur les perspectives de reconquête de ces milieux, les anciens rus étant pour la plupart aujourd'hui intégrés au réseau d'assainissement. Elle rappelle également que d'anciens marais ont été asséchés dans les années 1990.

Mme FIEVET (CA Est Ensemble) note que sur la ville de Montreuil, il reste quelques mares que la ville essaye de mettre en valeur. Néanmoins, le lien à l'eau a été mis à mal depuis déjà bien longtemps sur ce territoire de la proche couronne de Paris, son urbanisation étant ancienne.

Mme BELLAS (Association RENARD) revient sur l'idée que les affluents de la Marne ont pendant longtemps été peu fréquentés. Elle remarque en effet que l'étang du Coq (entre Roissy et Pontault) est sous-utilisé par les riverains, qui vont plutôt au parc de la Haute-Ile. Elle juge pourtant cet espace assez remarquable. Elle ajoute que la ville de Roissy-en-Brie a su conserver un accès aux berges du Morbras sur une bonne partie de son linéaire. La conservation de ces promenades, auxquelles les habitants tiennent, s'est parfois faite grâce à l'action de la société civile pour faire reculer de grands projets urbains ou commerciaux. Mme BELLAS estime que, lorsque le ru n'apparaît que par endroits, les personnes ne le connaissent pas et il n'y a, de ce fait, aucune recherche de mise en valeur.

## **RECIT RETROSPECTIF : DE 1990 A NOS JOURS**

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) indique qu'une enquête auprès des clubs de canoë-kayak a récemment montré que 69 % des licenciés sont inscrits dans une optique de loisir et pas de

compétition. Cette approche particulière des activités nautiques montre une tendance à la réappropriation de la Marne pour le loisir et le tourisme. M. DEBARRE (animateur) demande à ce que les résultats de cette enquête puissent lui être transmis.

M. GARCIA (CA Haut Val-de-Marne) soulève le problème de la domanialité des berges des cours d'eau. Cet aspect limite bien souvent les capacités d'intervention sur les berges.

M. DEBARRE (animateur) confirme cette complexité sur le territoire du SAGE. La Marne, cours d'eau domanial, appartient au domaine public fluvial géré par VNF et Port de Paris. Des conventions de superposition de gestion peuvent néanmoins être passées avec des collectivités locales ainsi que les départements pour un usage particulier. Quant aux affluents de la Marne, cours d'eau non domaniaux, ce sont les propriétaires riverains (particulier, collectivité) qui en assurent la gestion. La multitude d'intervenants complexifie les possibilités d'interventions sur les berges qui sont de fait très morcelées sur le plan de la gestion. Néanmoins, des solutions existent comme par exemple établir une déclaration d'intérêt général – DIG – pour permettre l'intervention d'une collectivité en domaine privé. Cette démarche est mise en œuvre par certaines collectivités du territoire.

Mme COYBES (Noisy-le-Grand) témoigne du projet d'aménagement des bords de Marne à Noisy-le-Grand. Elle indique que le projet intègre totalement les questions de réappropriation de la Marne par les usagers, par les activités de loisirs, avec la volonté de revégétaliser autant que possible les berges de la Marne. Une convention a été passée avec VNF en vue de réaliser cet aménagement. Celle-ci prévoit que cette partie de la Marne reste domaniale mais que la gestion et l'entretien des berges reviennent à la ville de Noisy-le-Grand.

Mme BELLAS (Association RENARD) note que la dynamique actuelle est à la reconquête des cours d'eau. Il y a une « conscience publique » qui se fait jour et qui permet aujourd'hui à la société civile et aux associations de travailler avec les villes et les promoteurs. Elle ajoute néanmoins que ce fonctionnement n'est malheureusement pas encore généralisé en dépit des progrès constatés.

Mme MERLET (Vaires-sur-Marne) s'inquiète de la pression d'urbanisation qui s'exerce sur les communes, en particulier dans une petite ville pavillonnaire comme Vaires-sur-Marne. Elle s'interroge notamment sur les répercussions du bétonnage en matière de ruissellement. De plus, l'urbanisation croissante appelle inévitablement le développement d'infrastructures, de routes, des besoins en assainissement... Les élus vont-ils avoir les outils pour faire pression auprès des aménageurs et concilier aménagement et développement durable ?

Mme BERNARD (CG 93) confirme ressentir cette pression foncière. Elle note une prise de conscience de la part d'un nombre croissant d'élus mais elle craint qu'on se heurte rapidement à un conflit entre aménager et préserver l'environnement. Le SAGE pourrait être un outil d'arbitrage mais lorsqu'il sera réellement opérationnel (horizon 2015), il y aura eu déjà beaucoup d'aménagement de réalisés ou programmés.

M. DEBARRE (animateur) constate que cette inquiétude est récurrente dans les réunions du SAGE. C'est la raison pour laquelle le SAGE a pris l'initiative de s'impliquer dès à présent auprès des institutions et collectivités qui réfléchissent à l'aménagement futur de notre territoire pour veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux. Ainsi, le Président de la CLE a sollicité le Préfet de Région pour être associé aux réunions relatives aux Contrats de Développement Territorial et au Schéma de Développement Territorial présents dans son périmètre. Cette demande a été reçue favorablement par M. le Préfet et des premiers contacts ont été établis avec les services de l'Etat.

Mme CHEVILLOTTE (Bureau d'études AsCA) alerte la commission sur le fait que l'impression que « ça se joue maintenant » ne doit pas nous empêcher de réfléchir à la stratégie du SAGE. Ce-dernier n'arrivera jamais trop tard pour les aménagements futurs.

Mme PROUVE (AESN) mesure l'ampleur de la tâche qui attend le SAGE. En effet, au-delà de la demande de prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement, il faut les traduire en prescriptions concrètes dans les documents d'urbanisme : préserver les zones d'expansion des crues, les zones d'infiltration des eaux de pluie, etc. Dans ce cadre, le SAGE a un rôle important à jouer en partageant ses connaissances et en faisant preuve de pédagogie auprès des acteurs concernés.

Mme PROUVE voit néanmoins une opportunité dans les CDT du cluster « ville durable », dont la vocation est de réfléchir à des aménagements innovants et durables. De plus, le territoire peut s'appuyer sur des acteurs comme le CG93, qui est pionnier dans les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. Des universitaires et centres de recherche basés sur le territoire du cluster peuvent également être mobilisés pour travailler à des démarches innovantes.

M. GACHE (EPTB Seine Grands Lacs) trouve le Récit rétrospectif intéressant. Il regrette toutefois que la partie « inondations » ne soit pas plus étoffée, notamment sur l'historique des crues. Il note que, depuis l'explosion urbaine de l'après-guerre, on observe un relatif calme sur la Marne du fait de l'absence d'événement hydraulique majeur. Par ailleurs, il indique que la CORIMA (Association des communes riveraines de la Marne) était très active à une époque. Mais cette dynamique a périclité depuis...faute de crue ?

M. DEBARRE (animateur) répond que l'historique des crues a été développé dans l'état des lieux du SAGE. Il ajoute que le Récit rétrospectif est centré sur la période de l'après-guerre jusqu'à nos jours. Il serait en revanche utile de mentionner l'existence de la CORIMA dans ce récit.

## LES GRANDS DETERMINANTS

Le bureau d'étude explique que le décor territorial qui est ici dépeint relève de déterminants souvent externes au territoire du SAGE. Le SAGE n'a pas vocation à infléchir ces orientations extraterritoriales mais à défendre les enjeux liés à l'eau qui s'y rattachent.

M. LECOMTE (SAN Val Maubuée) explique que l'Etat pousse aujourd'hui très fortement à la construction de logement, avec des objectifs ambitieux. Or, il remarque que le contexte de crise actuel, qui devrait durer, va en contrepartie limiter l'acquisition de logements. Les perspectives de constructions de logement ne sont donc pas uniquement conditionnées par la puissance publique.

M. FAYTRE (IAU Ile-de-France) rappelle que la tendance, sur les principes d'aménagement, est à la compacité de la ville. Les chiffres annoncés sont ce qu'ils sont mais la certitude c'est qu'il y a un mouvement de fond qui a été enclenché dans le sens de la reconquête urbaine.

Mme PROUVE (AESN) indique que le Xème programme de l'Agence de l'Eau (2013-2021) est bel et bien bâti sur les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette dernière reste donc un aiguillon majeur dans les politiques de gestions de l'eau. Elle ajoute que l'Agence de l'eau travaille de manière très étroite avec les services de l'Etat et de police de l'eau. Tous ces acteurs ont donc un même cap.

M. GACHE (EPTB Seine Grands Lacs) note que la Directive Inondation de 2007 est aussi un élément structurant fort pour les années à venir. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de cette Directive, toutes les communes riveraines de la Marne ont été classées Territoires à Risque Important d'inondation (TRI). Ces communes seront donc considérées comme prioritaires dans la gestion future du risque d'inondations.

Mme CORDIER (Port de Paris) explique que les objectifs de Port de Paris s'inscrivent dans le prolongement du Grenelle de l'environnement et sont donc bien définis. Ainsi, la loi du 3 août 2009, dite Grenelle 1, a fixé l'objectif d'ici 2022 d'augmenter la part du transport non routier et non aérien de marchandises de 14% à 25%. Ces objectifs doivent être bien pris en compte.

M. DEBARRE (animateur) répond que le « décor territorial » est considéré comme « ce avec quoi il va falloir composer dans les années à venir ». Le SAGE n'entend donc pas remettre en question ce décor mais composer avec en travaillant en partenariat avec les organismes concernés (par exemple s'impliquer dans le Grand Paris sur les CDT et SDT ou encore participer aux réflexions sur l'élaboration du Schéma de services portuaires de Ports de Paris). Toutefois, des incertitudes demeurent quant à l'ampleur des évolutions de ce décor. Ainsi, les perspectives de développement de Ports de Paris sur la Marne et donc d'augmentation du trafic fluvial, ne sont pas connues localement.



C'est pourtant un aspect important à prendre en compte dans la perspective de concilier l'ensemble des usages de l'eau.

M. DESLOGES (CG 94) revient sur l'idée de se réappropriier la Marne. Il s'interroge sur la culture du risque sur notre territoire et estime que ce risque n'est pas suffisamment pris en compte. Il s'avoue également peu optimiste vis-à-vis des CDT en élaboration. En effet, il estime que c'est avant tout un outil d'urbanisation et regrette que les préconisations qu'il a pu formuler sur la gestion des eaux de ruissellement dans les CDT n'aient pas été intégrées. Il se demande quelles seront les moyens des pouvoirs publics pour contrôler la mise en œuvre des préconisations inscrites dans les CDT.

M. LECOMTE (SAN Val Maubuée) rapporte que le CDT de Noisy-Champs a affiché dès le début sa volonté d'avoir une approche intégratrice. L'objectif des CDT est effectivement de densifier mais la question est « comment densifier » ?

Mme CHEVILLOTTE (Bureau d'études AsCA) résume cet échange en considérant que le Grand Paris sera une opportunité si on s'en donne les moyens mais une menace si rien n'est fait pour intégrer les préoccupations de chacun.

## 2. CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

---

Le bureau d'études présente les 4 éléments « en jeu » relatifs à la commission « Aménagement », à savoir :

- **L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement ;**
- **L'acceptation et l'adaptation du territoire au risque d'inondation exceptionnelle ;**
- **La diminution du ruissellement et de ses impacts ;**
- **Les identités paysagères et leurs mises en valeur.**

La commission valide ces propositions qui seront donc débattues en ateliers.



### 3. TRAVAUX EN ATELIERS : RESTITUTION

En souligné, les éléments que l'on retrouve dans plusieurs cases

#### ATELIER 11 : « L'INSCRIPTION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET DES ZONES HUMIDES DANS LE TERRITOIRE ET SON AMENAGEMENT »

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>ATOUPS</b><br/>Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Prise de conscience de la société civile des questions environnementales</li> <li>● Associations spécialisées attentives et vigilantes</li> <li>● La Marne – axe structurant de continuité</li> <li>● Présence de zones agricoles + sites non urbanisés</li> <li>● Mares : espaces écologiques</li> <li>● La réglementation donne au SAGE des pouvoirs de concertation pour déterminer les zones humides prioritaires et stratégiques</li> <li>● La LEMA : aménagement des obstacles à la continuité</li> <li>● Volonté administrative de créer ou restaurer des trames vertes ou bleues</li> <li>● Subventions sur les projets d'aménagement (gestion des eaux pluviales)</li> <li>● Projets de restauration des berges en cours et passés qui vont servir de vitrine (Port Bonneuil, Morbras...)</li> </ul> | <p>Outils :<br/>SRCE/TVB/<br/>PLAGEPOMI/<br/>Agenda 21</p>   | <p><b>FAIBLESSES</b><br/>Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Enchevêtrement et empilement des outils</li> <li>● Les mares : manque de connaissance de leur rôle écologique sur le territoire du SAGE</li> <li>● Manque de connaissance sur les espèces invasives</li> <li>● Inventaire non précis des zones humides existantes : connaissance du terrain</li> <li>● Les mares : pas de réglementation pour les zones de moins de 1000 m<sup>2</sup>.</li> <li>● Les obstacles à l'écoulement de l'eau et à la remontée piscicole</li> <li>● Les nombreuses infrastructures routières : rupture écologique</li> <li>● Disparition de certains cours d'eau</li> <li>● Les délaissés d'autoroute (friches)</li> <li>● La réglementation est <b>TRES</b> complexe à mettre en œuvre pour les ZHIEP et les ZHSGE</li> <li>● Morcellement des compétences sur la restauration des berges</li> <li>● Le document du SAGE ne sera opposable qu'en 2016 =&gt; même si on peut se faire entendre avant</li> </ul> |
| <p><b>OPPORTUNITES</b><br/>Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les délaissés d'autoroute =&gt; emprises en friche = frontières fortes entre différents secteurs. Leur urbanisation peut permettre d'assurer des connexions de tout ordre, pas que écologique.</li> <li>● Le CDT Descartes est exemplaire car c'est un projet intégré</li> <li>● Le SCOT Val Maubuée : traite de la trame verte et bleue</li> <li>● Projet de chemins des parcs sur le CG93</li> <li>● Cohérence de la trame verte et bleue du SAGE MC avec les territoires</li> </ul>   | <p><b>MENACES</b><br/>De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le niveau d'objectif de construction de logements</li> <li>● Toutes les mesures dérogatoires du droit de l'environnement</li> </ul> |   |



|   |  |
|---|--|
| <p>limitrophes à l'est (Marne-la-Vallée)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Demande de réouverture d'un ru dans le cadre d'un permis de construire =&gt; <i>contentieux dans le cadre d'un projet d'aménagement a conduit à imposer aux aménageurs la réouverture d'un cours d'eau</i></li> <li>● Le SAGE cartographie les espaces de mobilité des cours d'eau, les zones humides à protéger les zones d'expansion des crues =&gt; outil pour communiquer avec les aménageurs</li> <li>● Usage des bassins filtrants plantés, rôle de dépollution des zones humides</li> <li>● Opportunités contre le réchauffement climatique (îlot de fraîcheur)</li> <li>● L'aménagement des barrages est une opportunité pour concilier les usages (passes à poissons - passe à canoë)</li> <li>● Prise en compte des usages dans la définition des continuités écologiques à préserver</li> <li>● L'intégration des préconisations du SAGE dans l'élaboration des PLU</li> </ul> |  |
|---|--|

## ATELIER 12 : « L'ACCEPTATION ET L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION EXCEPTIONNELLE »

|  |  |
|--|--|
| <p><b>ATOUTS</b><br/>Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Relative connaissance des régimes hydrauliques, des fonctionnements d'ouvrages, des zones à risque, prévision des crues (visiocrue)</li> <li>● Action EPTB Seine Grands Lacs (soutien d'étiage et réduction du risque de crue)</li> <li>● Des protections (murettes, stations anti-crue) existent</li> <li>● Suivi associatif des cours d'eau et du matériel</li> <li>● PSSZI (plan de secours spécialisé zonal inondation)</li> <li>● PPRI (que Marne)</li> <li>● Des compétences dans les services</li> <li>● Prise de conscience par certains acteurs, techniques notamment, mais pas homogène</li> <li>● Réseaux ou travail via SAGE, contrat de bassin... en développement</li> </ul> | <p><b>FAIBLESSES</b><br/>Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Données disponibles éparses</li> <li>● Hétérogénéité des niveaux de protection</li> <li>● Prise en compte des rus et affluents, difficile de travailler au-delà du lit de la Marne. Non prise en compte des crues des rus (zone de propagation des crues de la Marne dans les terres)</li> <li>● Manque/peu de retours d'expérience</li> <li>● Limites des PPRI (adaptés à la parcelle =&gt; non adapté à l'échelle d'un grand projet d'aménagement, quid du suivi ?) Pas adapté à l'existant.</li> <li>● Méconnaissance de la vulnérabilité du bâti et du fonctionnement du territoire en cas de crue</li> <li>● Manque d'anticipation - impact de la crue sur la vie du territoire.</li> <li>● Les Plans Communaux de Sauvegarde : gestion à l'échelle communale qui a peu de sens</li> <li>● Pas de culture du risque, peu de sensibilisation</li> </ul> |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Système assurantiel non incitatif à la réduction du risque</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● PPRI trop rigide, fermé à l'expérimentation. Débat sur l'expérimentation : vivre en zone inondable. Ne pas oublier de réfléchir à la façon dont vont pouvoir continuer à vivre au quotidien les personnes qui habitent/travaillent dans des immeubles qui ont les pieds dans l'eau.</li> </ul>   |  |
| <p><b>OPPORTUNITES</b> (* aussi des menaces)<br/> <b>Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Dynamique autour de la directive européenne inondation</li> <li>● Grandes opérations d'urbanisme à venir* =&gt; <i>menace également car ce risque sera-t-il bien pris en compte ?</i></li> <li>● Présence du pôle universitaire Descartes =&gt; <i>recherche sur les problématiques de la vulnérabilité dans la ville et la résilience</i></li> <li>● Création de l'EPTB Seine Grands Lacs</li> <li>● Développement des approches transversales en aménagement, y compris dans les CDT ?</li> <li>● Les CDT et SDT =&gt; opportunité pour une meilleure prise en compte de l'inondation dans l'aménagement urbain (reste à concrétiser)</li> <li>● Une crue significative de la Marne (pour servir de piqûre de rappel)</li> <li>● SAGEMC</li> </ul> | <p><b>MENACES</b><br/> <b>De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Lien insuffisant entre aménagement et gestion de crise =&gt; comment va vivre cet aménagement lorsqu'il y aura une crue ?</li> <li>● Confiance démesurée dans la technique =&gt; impression que les protections vont tout résoudre</li> <li>● Gestion des déchets en période de crise =&gt; anticipation de la gestion de crise</li> <li>● Suppression des zones d'expansion de crue</li> <li>● Dépendance toujours plus grande aux réseaux</li> <li>● Absence de portage politique (<i>à la fois pour la prise en compte de ce risque dans l'aménagement et dans la gestion de crise</i>)</li> <li>● Différences entre les échelles temporelles des mandats et la fréquence des crues</li> </ul> |

### ATELIER 13 : « LA DIMINUTION DU RUISSELLEMENT ET DE SES IMPACTS »

|  |  |
|--|--|
| <p><b>ATOUS</b><br/> <b>Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des atouts techniques : forte expérience et expertise locale dans le domaine de la gestion du ruissellement (<i>dans les projets d'aménagement et avec le travail des CG</i>)</li> <li>● <u>Des atouts financiers : aides financières AESN 70% techniques alternatives</u></li> <li>● Des moyens réglementaires (existants mais surtout en devenir) : PLU, zonages</li> <li>● <u>Existence de PPRMT (=&gt; mais ne sont pas toujours cohérents d'un département à un autre).</u></li> </ul> | <p><b>FAIBLESSES</b><br/> <b>Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des faiblesses techniques : manque de moyens pour le contrôle du respect des prescriptions</li> <li>● Mauvaise séparativité des réseaux : faut-il rester en séparatif ou aller en unitaire ?</li> <li>● Pas de traitement des eaux pluviales de voirie + problème en cas de fortes pluies</li> <li>● Normes des matériaux de construction (voirie, toiture) pour qu'ils soient le moins polluants possibles</li> <li>● <u>Manque de visibilité des différentes strates de financement possibles</u></li> <li>● Mauvaise connaissance des événements extrêmes</li> </ul> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité du sous-sol : argile, carrières, nappes perchées =&gt; le sous-sol ne permet pas de favoriser l'infiltration, nécessité d'être imaginaire dans les techniques alternatives</li> <li>• PPRMT (notamment argile) : <u>cohérence inter-territoires / inter-départementales des règles ; peu d'alternatives au tout réseau</u></li> <li>• Gouvernance éclatée et en cours d'évolution (mouvant)</li> <li>• Manque de prise de conscience et de pédagogie sur les sujets environnementaux (frein politique et technique) ; gestion du ruissellement alternatif encore mal connue</li> <li>• Manque de transversalité sécurité publique / environnement dans les politiques (ex : documents généraux =&gt; PPR, SRCE..)</li> <li>• Manque de transversalité entre tous les services + affectation des budgets</li> <li>• Des zonages « eaux pluviales » peu mis en place</li> <li>• Des progrès à faire dans la rédaction des articles dans les PLU</li> <li>• Manque de retours d'expérience / innovation en termes de constructions, y compris de récupération d'eau</li> <li>• Coût des aménagements (type BBC, HQE) =&gt; <i>toitures végétalisées par exemple</i></li> </ul> |
| <p><b>OPPORTUNITES</b><br/> <b>Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche européenne bioprint : décloisonnement des politiques communautaires (gestion de l'eau / santé publique par exemple)</li> <li>• Pôle universitaire Paris Descartes + Pôle de compétitivité advancity « économie verte » + perspectives en termes d'emploi =&gt; expérimentation (<i>véhicules et revêtements moins polluants</i>)</li> <li>• Moyens financiers : taxe pluviale =&gt; incitatif pour la rétention à la parcelle. <i>Réaliser un catalogue des financements.</i></li> <li>• Rôle du SAGE dans la cohérence des politiques publiques du territoire</li> <li>• Création d'une agence technique départementale pour l'instruction et le contrôle des prescriptions eaux pluviales</li> <li>• Moyens réglementaires (à développer) : PLU, zonages, taxe pluviale =&gt; mais comment ? quelle gouvernance ? =&gt; <i>inciter les communes à adopter les zonages, aider à écrire les articles des PLU, avoir une homogénéité et une cohérence.</i></li> <li>• CDT / SDT =&gt; atout technique + de gouvernance</li> </ul> | <p><b>MENACES</b><br/> <b>De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression foncière de plus en plus forte</li> <li>• Densification : consommation de moins d'espace ? =&gt; <i>comment intégrer la gestion des eaux pluviales dans la densification → opportunité ou menace ??</i></li> <li>• Difficulté d'entretien des ouvrages =&gt; <i>technique mais aussi financière</i></li> </ul>   |

- Quid du PPRi ruissellement du 94 ? => *peut aider à avoir une vision d'ensemble sur les inondations*
- Se saisir du SAGE pour initier des actions avec l'ONF : retenues à la source dans les espaces boisés ? Entretien des fossés => occasion de les sensibiliser à la gestion des eaux pluviales
- Normes des matériaux de construction (voirie, toiture) pour qu'ils soient le moins polluants possibles.
- Expérience à retirer des SAGE limitrophes existants

## ATELIER 14 : « LES IDENTITES PAYSAGERES ET LEUR MISE EN VALEUR »

### ATOUPS

Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?

- Réglementations existantes favorables à la protection des paysages et de l'environnement (notamment eau) = Arsenal réglementaire
- SCOT, ENS, 2 sites N2000, L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- PRIF (contractuel)
- Parcs départementaux dans la vallée de la Marne (et affluents)
- Vision partagée du public et des élus locaux sur l'importance des paysages
- Dimension sociale : retournement du regard et des aménagements vers les cours d'eau
- Associations de défense des paysages + société civile sensibilisée et réactive
- Attrait des berges dans le cadre de vie pour les citoyens
- La Marne est créatrice de liens entre les communes traversées (interpénétration ville / Marne)
- La Marne a une identité socio-spatiale reconnue
- Le paysage n'est pas que « pictural », « joli à l'œil », esthétique, mais intègre des qualités écologique / d'usages / d'aménagement du territoire => se reflète dans les cahiers des charges plurifactoriels, plus transversaux
- Structure géomorphologique de la vallée de la Marne (plateaux

### FAIBLESSES

Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?

- Les réseaux d'assainissement ont phagocyté certains rus et leurs paysages associés => *ne traduit pas la dimension paysagère du vallon dans lequel il s'inscrit*
- Manque d'entretien chronique
- Décisions unilatérales des propriétaires / maître d'ouvrage sur les berges (notamment Ports de Paris, VNF, communes) => *sans transversalité avec les autres thématiques et les autres acteurs*
- Responsabilités domaniales diverses + fractionnement des compétences
- Manque de vision globale
- Manque d'un lien/acteur (?) en charge de la prospective à l'échelle du SAGE (vision d'ensemble) => GOUVERNANCE ? *Manque d'un lieu de dialogue qui identifie une vision d'ensemble*
- Absence d'une « charte Marne » + observatoire
- Mobilisation / participation de l'ensemble des acteurs et partenaires défaillantes => *dualité, paradoxe avec les atouts*
- Manque de contrôle des atteintes au paysage (pollution, bétonnage...)
- La dimension « accessoire » souvent attribuée au paysage (derrière le logement, l'emploi...) dans les projets d'aménagement = « la dernière roue du carrosse »
- Quelle définition du Paysage dans ce contexte ? Laquelle pouvons-nous

|   |  |
|---|--|
| <p>surplombant la Marne)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Savoir-faire/maîtrise/référentiels techniques hydrauliques</li> <li>● Réseau séparatif « eaux pluviales » (à condition que ne se substitue pas aux rus)</li> </ul>  | <p>partager ? Dominante nature, urbaine, portant sur la Marne et ses affluents ?<br/>=&gt; <i>Aucune définition n'a émergé, ni partagée dans l'atelier.</i></p>  |
| <p>● Dualité de la perception du paysage : pour certains à protéger / pour d'autres il n'est pas digne d'être protégé / malsain</p>   |  |
| <p><b>OPPORTUNITES</b><br/>Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nécessité de constituer un territoire attractif via un paysage agréable</li> <li>● On ne sait pas faire vivre un quartier en période de crue exceptionnelle</li> <li>● L'épée de Damoclès « crue » aide à préserver et constituer les paysages de la vallée =&gt; <i>aide à conserver des éléments naturels (zones d'expansion des crues, surfaces non urbanisées...) ayant un impact paysager positif</i></li> <li>● SRCE (biodiversité) peut venir appuyer les considérations du paysage</li> <li>● Projets paysagers dans la ville</li> <li>● <u>Densification : c'est une opportunité si compréhension du paysage, réversibilité, correction/absorber les erreurs</u></li> <li>● Le Grand Paris : réflexion globale ?</li> </ul> | <p><b>MENACES</b><br/>De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Le Grand Paris / SDRIF : quelle qualité de densification ?</u></li> <li>● Pollutions / bétonnage</li> <li>● Risque de « privatisation » des paysages de l'eau (soustraire au plus grand nombre pour réserver à un petit nombre)</li> <li>● Risque de réglementations trop contraignantes qui visent à la sanctuarisation =&gt; trop exigeant (coûts)</li> <li>● Manque de régulation des usages</li> <li>● Compétence de génie écologique et ingénierie de gestion + continuité de gestion</li> <li>● Plantes invasives (Renouée...) = banalisation des paysages</li> <li>● Changement climatique</li> </ul> |
| <p>● Mise en valeur et préservation des paysages de la vallée (Marne et Rus, méandre, plaines agricoles, ripisylve, ...) =&gt; <i>les signes du cours d'eau dans la plaine (Marne, ripisylve...), peuvent être très facilement fragilisés.</i></p>  |  |

## ELEMENTS DE SYNTHÈSE A CHAUD

### CHRISTOPHE DEBARRE, animateur du SAGE Marne Confluence

**Notion de temporalité** : disparition des rus, busage des rus... une dynamique sur plusieurs années qui a induit la disparition des continuités écologiques, la perte de la conscience du risque...

**Effet d'emballage avec le Grand Paris**. Difficulté à apprécier ce changement imminent. Génère des attentes immédiates vis-à-vis du SAGE alors que celui-ci ne sera effectif qu'en 2016.

**Hétérogénéité des données** (inondation, zones humides...) mais on peut s'appuyer sur des acteurs déjà identifiés (universités, collectivités, SAGE). L'enjeu est de mobiliser ce réseau d'acteurs sur les problématiques actuelles.

### MARC SATIN, Adage Environnement

Sur la gestion du « trop d'eau » (crue, ruissellement) : sujet abordé de manière extrêmement technique. Des techniciens qui se cherchent, qui manquent de données, de perspectives, qui sont confrontés à des antagonismes, à tous les niveaux. Grand manque de transversalité.

Les techniciens de l'eau sont d'accord sur les grands principes. Mais on hésite, on ne sait pas comment y aller. Même si en tant que technicien on est convaincu, on a du mal à convaincre les élus, certains veulent notamment continuer à construire en zone inondable. **Différence entre la compréhension des élus et la conviction des élus**.

### ELISABETH HEYLER, Complementerre

**Dans tous les ateliers, la question de l'aménagement a été centrale.**

**Atelier inondation** : évolution et basculement du « tout technique » à une approche plus transversale. Confiance dans l'approche réglementaire, les compétences et le SAGE.

⇒ Manque de liens :

- entre aménagement, gestion des crises et retours d'expériences
- géographique : PPRI, morcellement des aménagements (discontinuités des murets) ...

**Atelier ruissellement** : évolution des techniques alternatives => vont apporter de nouvelles pratiques, gestion et répartition des coûts. Transversalité des projets / équilibre différent dans les processus d'aménagement.

**Atelier continuités écologiques et ZH** : présence importante de la dimension aménagement dans cet atelier. Les opportunités et menaces sont toutes liées à l'aménagement. Ecologie et aménagement = dynamique transversale relativement nouvelle.

**Atelier paysages** : Une difficulté à saisir la nuance entre aménager, densifier et comment aménager, comment densifier.

On a beaucoup parlé de compétences...

Apparition de la notion de paysage vulnérable : un paysage fragilisé par les espèces invasives, le paysage considéré comme la dernière roue du carrosse. Une tendance à l'appropriation du paysage (réservé à un petit nombre de personnes dans les projets d'aménagement).

Evolution positive : on arrête de tourner le dos à la rivière. Le paysage n'est plus uniquement esthétique et intègre une qualité d'usage et d'écologie, très rarement le cas dans l'opérationnel.

**Dans tous les ateliers : on a discuté des fondamentaux**. Qu'est ce que le paysage, qu'est ce que le risque ? Notions de réglementation, de contrainte ? Notion de densification ? Comment densifier ? Qu'est-ce qu'un risque exceptionnel.... ???



## SUITE DES TRAVAUX EN PHASE DE DIAGNOSTIC

**Les personnes n'ayant pas pu assister à la réunion sont invitées à faire part de leurs remarques/compléments dès que possible et au plus tard le mercredi 16 janvier 2013.**

Cette réunion de la commission « Aménagement » est l'unique de la phase de diagnostic du SAGE. Il est donc important que tout le monde puisse transmettre ses remarques à cette occasion.

Vous pouvez également contacter l'animateur du SAGE (Christophe DEBARRE – [christophe.debarre@marne-vive.com](mailto:christophe.debarre@marne-vive.com) – 01 45 11 65 71)

**Le rapport provisoire du diagnostic sera présenté au Bureau de la CLE mi février puis adressé à la CLE pour une validation en mars 2013. La relecture du rapport de diagnostic par les partenaires du SAGE s'effectuera donc vraisemblablement entre le 25 février et le 18 mars 2013.**